


CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	<p style="text-align: center;">du jeudi 25 novembre 2024 à 9 heures au vendredi 13 décembre 2024 à 17 heures</p>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Sont considérés comme candidats isolés à l'examen du DNB dans l'académie de Dijon :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les élèves ayant échoué à la session de juin 2024 et qui ne sont plus scolarisés en classe de troisième ; ➤ les candidats dégageés de l'obligation scolaire et non scolarisés ; ➤ les candidats qui suivent une instruction dans la famille ou au CNED qui résident dans l'un des quatre départements de l'académie : Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne.
CAS PARTICULIER DES CANDIDATS CNED SCOLAIRE	<p>Les élèves inscrits en classe de 3^{ème} au CNED avec le statut d'inscription règlementée (c'est-à-dire les candidats qui suivent leur scolarité de 3^{ème} avec le CNED) doivent s'inscrire avec le code « CNED scolaire » accompagné du département de résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ candidat habitant en Côte d'Or : CNED Dijon scolaire ➤ candidat habitant dans la Nièvre : CNED Nevers scolaire ➤ candidat habitant en Saône et Loire : CNED Macon scolaire ➤ candidat habitant dans l'Yonne : CNED Auxerre scolaire
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'un compte candidat est nécessaire pour pouvoir s'inscrire. Dans la partie « créez votre compte » renseignez les informations obligatoires en indiquant une adresse mail valide et unique. Cette adresse vous servira à vous connecter à votre espace candidat. <p> Il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse email. L'adresse email est l'identifiant du compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une fois votre compte créé vous recevrez un mail : <u>vous avez 48h pour le valider</u>, sinon le compte sera supprimé. ➤ En cliquant sur le lien Activer mon compte, votre compte est définitivement créé et validé. Vous pouvez alors vous connecter en vous identifiant par la saisie de l'adresse mail et du mot de passe spécifiés lors de la création du compte puis procéder à votre inscription. En cas de perte de mot de passe, vous pouvez cliquer sur le lien « <u>Mot de passe oublié</u> ».
S'INSCRIRE À UN EXAMEN	<p>Pour vous inscrire vous devez renseigner tous les champs obligatoires de chacun des onglets.</p> <p>Préinscription par Internet - cliquer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « inscription », « m'inscrire » <p>puis précisez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'examen « DNB », la session « 2025 », l'académie « Dijon », ➤ la catégorie : « individuel » ou « CNED scolaire » ; l'établissement d'inscription en fonction de votre département de résidence (exemple : vous habitez dans le département de la Côte d'Or, votre établissement d'inscription est « individuels Dijon ») ; ➤ la série : générale, professionnelle ou professionnelle agricole ; ➤ la langue vivante choisie : candidat individuel uniquement ; ➤ mentionner handicap « oui » si vous avez fait une demande d'aménagement d'épreuves auprès de la MDPH. <p>A la fin de l'inscription quand l'onglet récapitulatif s'affiche, vous devez vérifier les informations saisies puis enregistrer votre inscription en cliquant sur enregistrer. Lorsque votre inscription sera enregistrée vous recevrez automatiquement un mail de confirmation d'inscription.</p>

<p>CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION</p>	<p>À la fermeture du serveur (13 décembre 2024), une confirmation d'inscription est envoyée à chaque candidat par voie postale.</p> <p>Dès réception de ce document vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>vérifier toutes les rubriques</u> ; notamment nom, prénom, date et lieu de naissance et corriger en rouge les erreurs éventuelles, ➤ <u>dater et signer cette confirmation d'inscription</u> (si vous êtes mineur, nécessité de signature des représentants légaux).
<p>ENVOI DES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION AU RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE DIJON</p>	<p>Joindre à la confirmation d'inscription une photocopie d'une pièce d'identité : toute pièce avec photo (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, carte de bus.....). Ce document vous sera demandé pour le passage des épreuves.</p> <p>Cas particulier – candidats CNED scolaire : certificat de scolarité du CNED justifiant de cette inscription.</p> <p><u>La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée du ou des pièces mentionnées ci-dessus doit être adressée au</u> : Rectorat de Dijon, Division des Examens et Concours 5 (DEC 5), 2 G rue général Delaborde, BP 81921, 21019 Dijon Cédex</p> <p style="text-align: center;">pour le vendredi 17 janvier 2025 au plus tard.</p> <p>L'inscription à l'examen n'est effective qu'à réception par le rectorat de votre confirmation d'inscription accompagnée du ou des pièces demandées À défaut de réception de ces documents toute candidature sera annulée</p>
<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>La demande doit être transmise directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département : les documents sont disponibles sur le <u>site Internet de l'académie</u> (rubrique scolarité études examens, examens, informations pratiques puis demande d'aménagements pour les candidats en situation de handicap dans le menu déroulant).</p> <p>Cette demande doit être adressée avant la date limite de clôture des inscriptions (13 décembre 2024). La notification sera déposée sur l'espace candidat de l'application Cyclades.</p>
<p>OBTENTION DU DIPLÔME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats CNED scolaire : pour être admis il faut obtenir un nombre total de points égal ou supérieur à 400 sur 800 points. ➤ Candidats individuels : pour être admis il faut obtenir un nombre total de points égal ou supérieur à 200 sur 400 points.
<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p>	<p>La convocation à l'examen est adressée à tous les candidats, à l'adresse indiquée lors de l'inscription, environ trois semaines avant le début des épreuves. En cas de non réception de celle-ci dix jours avant la première épreuve il faut contacter le bureau du DNB.</p> <p>Les relevés de notes et les diplômes seront également envoyés par voie postale après la tenue du jury.</p>

LES ÉPREUVES

<p>ÉPREUVES ÉCRITES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeudi 26 juin 2025 : français ; mathématiques. ➤ Vendredi 27 juin 2025 : histoire-géographie-enseignement moral et civique ; sciences ; langue vivante étrangère (uniquement pour les candidats individuels). <p><u>Rappel</u> : pour l'épreuve de sciences deux disciplines seulement sur les trois (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie) sont retenues. Le choix des deux disciplines retenu est signifié deux mois avant la date de l'examen.</p>
<p>ÉPREUVE ORALE (CANDIDATS CNED SCOLAIRE UNIQUEMENT)</p>	<p>Seuls les candidats CNED scolaires sont concernés par cette épreuve orale.</p> <p>Elle permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivi. Cette épreuve est une soutenance orale devant un jury.</p>